

Avoir un enfant et les parents ne vivent pas sous le même toit

Par Plouplounette, le 02/12/2015 à 20:46

Bonjour,

Avec mon ami nous souhaiterions avoir un enfant mais nous avons fait le choix de ne pas vivre sous le même toit même si nous sommes souvent ensemble chez lui ou chez moi. Nous ne sommes ni pacsés, ni mariés.

Mon ami touche une pension d'invalidité et perçoit des allocations logement, ce qui n'est pas mon cas.

J'aurai aimé connaitre nos droits et si nous devrions absolument nous déclarer vivre ensemble auprès de la CAF (ce qui n'est pas d'actualité).

Le fait d'avoir un enfant ensemble, reconnu par mon ami lui fera-t-il perdre ses droits à la CAF et aura-t-il une diminution du montant de la pension d'invalidité qu'il perçoit actuellement ?

Personnellement, cela ne me dérangera pas de ne percevoir aucune aide (même si elle serait la bienvenue) mais je ne voudrais pas que mon ami se trouve "pénalisé" financièrement, déjà qu'il vit avec peu de moyens.

Je vous remercie par avance de vos réponses :)